ASSOCIATION HOCHE RETRAITE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 121, boulevard Haussmann - 75008 Paris

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept septembre à seize heures trente, les adhérents de l'Association Hoche Retraite, Association régie par la loi du 1er juillet 1901, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à l'Automobile Club de France – 6-8 place de la Concorde, Paris 8^e, sur convocation du Conseil d'Administration.

La séance est ouverte à 16 h 30 par Jean MOREAU, Président de l'Association. Il salue la présence du Directeur Général Délégué de Neuflize Vie, Olivier CHEVALIER.

Il indique que 21.384 convocations ont été envoyées. 444 votes par correspondance ont été reçus, 1.029 pouvoirs, sur les 2.329 pouvoirs donnés au Président, ont été réattribués aux présents et 132 adhérents sont présents. Le total incluant 32 pouvoirs individuels représente 1.637 votants. Le quorum nécessaire à la tenue de la réunion est d'un minimum de mille adhérents ou d'un trentième des adhérents, présents, représentés ou ayant fait usage de leur faculté de vote par correspondance. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut donc valablement délibérer.

Le Président en rappelle l'ordre du jour :

I. Rapport moral et financier

- A. Évolutions législatives et réglementaires
- B. Évolutions de l'offre produit et des Conditions Générales des contrats
- C. Renouvellement de la clause de sauvegarde des fonds en euros
- D. Vie de l'Association

II. Vote des résolutions

- A. Approbation du Rapport moral et financier
- B. Nomination d'un nouvel Administrateur et renouvellement des mandats d'Administrateurs arrivant à échéance
- C. Renouvellement de la délégation de signature au Conseil d'Administration
- D. Renouvellement de la clause de sauvegarde des Fonds en euros
- E. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités
- III. Contexte économique
- IV. Politique d'investissement sur les fonds euro de Neuflize Vie
- V. Questions diverses

I. Rapport moral et financier

Le Président débute la réunion par le rapport moral et financier, et plus précisément les évolutions législatives et réglementaires qu'il commente.

A. Evolutions législatives et règlementaires

Depuis la dernière Assemblée générale du 8 novembre 2022 les évolutions législatives et règlementaires ont été les suivantes :

1. Réglementation sur l'investissement durable

Des travaux ont été menés autour des préférences en matière de durabilité des adhérents. Les courtiers partenaires de Neuflize Vie ont ainsi pris contact avec leurs clients afin d'échanger sur ce thème et, le cas échéant, adapter les mandats de gestion et/ou les choix d'unités de compte.

Neuflize Vie poursuit ses travaux en matière d'information sur la durabilité tant au niveau de l'entité que des contrats et supports en euros.

Ces nouvelles informations sont disponibles sur le site institutionnel de Neuflize Vie dans la catégorie « Informations en matière de durabilité ».

Il est à noter que les sociétés de gestion sont également soumises aux mêmes obligations en matière de publication d'information sur la durabilité des fonds via leur propre site internet.

2. Transparence en matière de frais

L'information en matière de frais sur les unités de comptes a été renforcée depuis le mois de juillet sur le site institutionnel de Neuflize Vie, et sera renforcée à compter du mois de septembre pour les lettres d'information trimestrielles et à compter de février 2024 pour les lettres d'information annuelles.

Désormais, l'information comprendra le niveau de risque associé à chaque unité de compte et celles-ci seront réparties par catégorie de fonds (action, obligations, mixtes ...).

Enfin, une information récapitulative des frais du contrat est désormais accessible via le site institutionnel de Neuflize Vie dans la partie « Informations clients »..

B. Evolutions de l'offre produit et des Conditions Générales des contrats

Le Président Jean MOREAU donne la parole à Joëlle LALOUX, Vice-Présidente de l'Association, qui présente les évolutions des produits de Neuflize Vie réalisées au cours de l'année qui vient de s'écouler.

Ces évolutions ont eu pour objet la mise en œuvre des cinquième, sixième et huitième résolutions, votées lors de l'Assemblée Générale du 8 novembre 2022.

Il est désormais possible pour l'adhérent de transférer son adhésion vers une autre adhésion à un contrat commercialisé par Neuflize Vie (« transfert loi PACTE »).

Elle souligne que dans les contrats Hoche Patrimoine Evolution et Hoche Patrimoine Multisupport, il a été ajouté la gestion conseillée sur le compartiment personnalisé.

Elle informe qu'il a été intégré l'obligation de disposer d'une épargne résiduelle après rachat de 2 000 euros.

Elle indique que dans le cadre de la délégation de signature au Conseil d'Administration, le Président, au nom du Conseil d'Administration, a signé avec Neuflize Vie les nouvelles versions des Conditions Générales des contrats listés ci-après :

Contrat	N° de CG
Hoche Patrimoine Evolution	8
Triptis Patrimoine	8

Echiquier Club	6
Hoche Patrimoine Première génération	34
Hoche Patrimoine Deuxième génération	20
Hoche Patrimoine Advisors	17
Hoche Patrimoine Multisupports	10
Hoche Diversifié	11
Hoche Patrimoine Innovation	14
Hoche Retraite	14
Hoche Sécurité	9

Ces nouvelles versions des Conditions Générales des contrats sont entrées en vigueur le 15 juillet 2023.

Elle précise qu'il est demandé lors du vote des résolutions le renouvellement de cette délégation de signature (résolution N°7).

Il convient de noter que depuis cette année 2023, afin de limiter la quantité de papier utilisée pour informer les adhérents des évolutions des contrats, il a été décidé de remplacer l'habituel envoi de la nouvelle notice, reprenant les Conditions Générales d'un contrat, par l'envoi d'un extrait de celles-ci, reprenant uniquement les articles modifiés. Ces extraits ont donc été envoyés à l'ensemble des adhérents.

Les Conditions Générales complètes sont évidemment consultables sur le site de l'Association <u>www.hocheretraite.asso.fr</u> ou sur le site de Neuflize Vie <u>www.neuflizevie.fr</u> à la rubrique «Informations produits et supports financiers» et peuvent également être demandées directement à Neuflize Vie.

Par ailleurs, au cours de l'année 2023, une mise à jour du règlement des avances a été réalisée pour apporter des précisions sur la fiscalité en cas de décès de l'assuré.

C. Renouvellement de la clause de sauvegarde des fonds en euros

Joëlle LALOUX indique pour mémoire que la clause avait été votée lors de l'Assemblée Générale du 17 décembre 2019, renouvelée consécutivement lors de l'Assemblée Générale du 14 septembre 2021 puis lors de celle du 8 novembre 2022.

Le Conseil d'Administration de l'Association, en accord avec Neuflize Vie, souhaite reconduire la possibilité de mettre en œuvre la suspension ou l'aménagement temporaire des modalités de versement sur les contrats en euros et les fonds en euros ou de réallocation vers le compartiment en euros.

Cette mesure n'a jamais eu à être mise en œuvre. Toutefois, afin de continuer à préserver l'équilibre économique des contrats au bénéfice de la mutualité des adhérents, cette clause de sauvegarde des Fonds en euros fait l'objet d'une nouvelle résolution, soumise au vote de cette présente Assemblée, pour renouveler l'autorisation de son activation (résolution N°8).

D. Vie de l'Association

Le Président indique que le Conseil d'Administration s'est réuni trois fois au cours de l'année 2023, en avril, mai et juillet.

Depuis la dernière Assemblée Générale qui s'est tenue le 8 novembre 2022, la composition du Conseil d'Administration, a évolué.

Ainsi Madame Sophie BORDELET a souhaité ne pas être renouvelée pour un nouveau mandat de trois ans. Le Président la remercie chaleureusement pour sa contribution durant de longues années.

Le Président présente ensuite Monsieur Jean-Jacques CHEVALIER dont la nomination est proposée à l'Assemblée pour un mandat d'Administrateur d'une durée de trois ans à compter de la présente Assemblée Générale.

De même, les mandats de quatre Administrateurs de l'Association, Madame Josiane FABRE, Madame Antoinette GRATALOUP, Monsieur Cédric LEBLOND, Madame Marie-Emmanuelle SCHILTZ, arrivent à échéance à l'issue de cette Assemblée. Il est proposé à l'Assemblée de renouveler leurs mandats pour trois années. Le Président fait un rappel des profils de ces quatre Administrateurs.

Il souligne que le bureau de l'Association reste composé de Jean MOREAU, Président, Joëlle LALOUX, Vice-Présidente, Jérôme DUPARD, Secrétaire et Josiane FABRE, Trésorière.

Il est rappelé que le site internet de l'Association <u>www.hocheretraite.asso.fr</u> permet aux adhérents la consultation des CV résumés des Administrateurs, et également des mises à jour des Conditions Générales des contrats, des procès-verbaux des dernières Assemblées, des bulletins, de l'offre en assurance vie, etc.

Bilan et compte de résultat au 31 décembre 2022 (en euros)

Le Président commente ensuite les comptes de l'exercice 2022.

Bilan au 31/12/2022									
Actif	Brut	Dépréciation	31/12/22	31/12/21	Passif	31/12/22	31/12/21		
Compte courant			118.041	88.773	Fonds associatif	241.340	232.934		
Dépôt à terme			130.000	130.000	Résultat de l'exercice	6.705	8.406		
Créances Neuflize Vie			3	22.567					
Tot	tal	•	248.044	241.340	Total	248.044	241.340		

Compte de résultat - Exercice 2022							
Charges	31/12/22	31/12/21	Produits	31/12/22	31/12/21		
Frais de fonctionnement	58.864	64.487	Cotisations	9.540	11.895		
Total	58.864	64.487	Total	9.540	11.895		
			Intérêts Dépôts à Terme	196	57		
Excédent d'Exploitation	6.705	8.406	Remboursement par Neuflize Vie	55.832	60.941		
Total	65.568	72.893	Total	65.568	72.893		

Le résultat de l'exercice au 31 décembre 2022 ressort bénéficiaire de 6.705 euros. Il sera, comme chaque année, ajouté au fonds associatif.

Autres faits marquants relatifs à la vie de l'Association :

Le Président informe l'Assemblée que, suite au déménagement des entités parisiennes du groupe ABN AMRO Bank, précédemment situées au 3, avenue Hoche, Paris 8° et désormais logées au 119-121, boulevard Haussmann, Paris 8°, le siège de l'Association est transféré à compter du 1° septembre 2023. Ainsi l'adresse du siège de l'Association est désormais : 121 boulevard Haussmann – 75008 Paris.

Il indique également que trois contrats d'assurance collectifs de la Banque Neuflize OBC, OBC Vie Patrimoine Innovation, OBC Avenir et OBC Vie Patrimoine, ont rejoint le dispositif associatif afin de donner à leurs titulaires la possibilité de s'exprimer sur les projets d'évolutions de leur contrat. Ce changement a fait l'objet d'un contrat signé entre les parties, la Banque Neuflize OBC, l'Association Hoche Retraite et Neuflize Vie, le 26 mai 2023 avec une prise d'effet au 25 aout 2023.

Il précise enfin que le site internet de l'Association <u>www.hocheretraite.asso.fr</u> est en cours de refonte et sera opérationnel le 1^{er} décembre 2023.

Le Président propose dès lors de passer au vote des résolutions.

II. Vote des résolutions

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du Rapport moral et financier de l'Association, approuve ledit rapport et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils lui sont présentés faisant apparaître un résultat bénéficiaire de 6 705 euros.

Elle donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion.

Total des votes exprimés: 1 637 POUR: 1.545 CONTRE: 1 NUL: 0 ABSTENSION: 91

La résolution est adoptée.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale prend acte de la décision de Madame Sophie BORDELET de ne pas souhaiter le renouvellement de son mandat, et nomme Monsieur Jean-Jacques CHEVALIER en qualité d'Administrateur, et ce pour une période de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Total des votes exprimés : 1 637 POUR : 1 537 CONTRE : 1 NUL : 0 ABSTENSION : 99

La résolution est adoptée.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Madame Josiane FABRE pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Total des votes exprimés: 1 637 POUR: 1 533 CONTRE: 2 NUL: 0 ABSTENSION: 102

La résolution est adoptée.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Madame Antoinette GRATALOUP pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Total des votes exprimés: 1 637 POUR: 1 531 CONTRE: 1 NUL: 0 ABSTENSION: 105

La résolution est adoptée.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Cédric LEBLOND pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Total des votes exprimés: 1 637 POUR: 1 533 CONTRE: 1 NUL: 0 ABSTENSION: 103

La résolution est adoptée.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Madame Marie-Emmanuelle SCHILTZ pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Total des votes exprimés : 1 637 POUR : 1 532 CONTRE : 3 NUL : 0 ABSTENSION : 102

La résolution est adoptée.

Septième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle la délégation faite au Conseil d'Administration relative au pouvoir de signer un ou plusieurs avenants aux contrats souscrits par l'Association Hoche Retraite.

Le champ de cette délégation couvre :

- toute modification rendue nécessaire suite à une évolution législative, réglementaire de quelque nature qu'elle soit notamment civile, fiscale ou résultant d'une modification du code des assurances,
- tout ajout de garantie facultative,
- toute évolution :
 - o des modalités de fonctionnement des contrats sans que cela n'engendre de surcoût ni de diminution de droits pour les adhérents et/ou bénéficiaires,
 - o de la liste des supports d'investissement des contrats ainsi que de ces supports eux-mêmes,
- tout ajout ou évolution :
 - o de garantie sans que cela n'engendre de surcoût ni de diminution de droits pour les adhérents et/ou bénéficiaires,
 - o d'option de gestion des supports d'investissement des contrats.

En cas de signature d'un ou plusieurs avenants, il en sera fait rapport à l'Assemblée Générale. Ce pouvoir est accordé pour une durée de dix-huit mois..

Total des votes exprimés: 1 637 POUR: 1 551 CONTRE: 2 NUL: 0 ABSTENSION: 84

La résolution est adoptée.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale donne l'accord à Neuflize Vie pour suspendre temporairement les possibilités :

- de mouvements sur le compartiment en euros (versements et/ou réallocations) des contrats Hoche Patrimoine Evolution, Triptis Patrimoine, Echiquier Club, Hoche Patrimoine Première génération, Hoche Patrimoine Deuxième génération, Hoche Patrimoine Innovation, Hoche Patrimoine Advisors, Hoche Patrimoine Multisupport, Hoche Diversifié, OBC Avenir, OBC Vie Patrimoine et OBC Vie Patrimoine Innovation;
- de versements libres sur les contrats en euros Hoche Retraite, Hoche Sécurité et Hoche Différé. La compagnie rendra compte de l'utilisation qui sera faite de cet accord lors de la prochaine Assemblée Générale.

Cette mesure est d'application immédiate, et valable jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Total des votes exprimés: 1 637 POUR: 1 513 CONTRE: 20 NUL: 0 ABSTENSION: 104

La résolution est adoptée.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procèsverbal des présentes délibérations pour effectuer tous dépôts et formalités où besoin sera.

Total des votes exprimés: 1 637 POUR: 1 556 CONTRE: 3 NUL: 0 ABSTENSION: 78

La résolution est adoptée.

V. Questions diverses

Avant de poursuivre cette séance avec la partie conférence, et afin de clore les points relatifs à l'Assemblée Générale, le Président sollicite les questions diverses des adhérents présents ou représentés.

Un adhérent souhaite partager avec l'Assemblée son litige avec Neuflize Vie portant sur l'application de clauses dérogatoires. Le Président indique que l'intervention de l'Association ne peut porter que sur les Conditions Générales et communes des contrats. Les cas particuliers de ce type sont à traiter par les porteurs des contrats avec leur conseiller et avec la Compagnie Neuflize Vie.

En l'absence d'autres questions le Président invite à poursuivre, avec l'intervention de Monsieur Jacques VERDIER sur le contexte économique.

III. Contexte économique

Jacques VERDIER, de la Direction de la Stratégie d'investissement à la Banque Neuflize OBC présente ce point, qu'il traite en deux parties : les perspectives économiques, puis la revue des marchés financiers.

Il commente tout d'abord les perspectives de croissance. Comme illustré par la production de produits manufacturiers et de services, l'économie mondiale devrait connaître une stagnation prolongée avec des différences régionales sensibles au cours des prochains trimestres.

L'inflation devrait connaître une décélération à court terme mais recèle des incertitudes à moyen terme. Elle devrait ralentir au cours des 12 prochains mois, les facteurs transitoires se dissipant. Elle tendrait vers 2%-2.5% à l'horizon 2024 en Europe et aux Etats-Unis, ce qui soutient le revenu réel des ménages. A moyen terme, le régime d'inflation pourrait être plus soutenu que celui d'avant crise.

Sur le plan monétaire, les Banques centrales après le durcissement sensible de leur politique monétaire connu cette dernière année, devraient marquer une pause définitive en septembre. L'assouplissement monétaire pourrait intervenir au deuxième trimestre 2024. Fin 2024, les taux directeurs de la Fed et de la BCE pourraient s'élever respectivement à 3.75% et 2.5%.

Il commente le contexte d'incertitude politique avec de nouveaux épisodes de stress à venir. Les événements politiques seront nombreux au cours des 12 prochains mois, entre la contre-offensive ukrainienne et des élections présidentielles dans un grand nombre de pays (Taiwan, janvier 2024; Russie, mars 2024; Etats-Unis, novembre 2024...).

Présentant une synthèse des taux 2023 et 2024 par zone des taux de croissance, d'inflation, des taux d'intérêt, et des devises et matières premières, Jacques VERDIER considère que le scénario économique à considérer est désormais celui d'une stagnation prolongée en Europe et aux Etats-Unis, plutôt que d'une récession. Si la décélération de l'inflation soutient le pouvoir d'achat du consommateur, le durcissement des conditions financières se propage progressivement dans l'économie.

Il enchaîne avec une revue des marchés financiers. Il souligne ainsi la désynchronisation des marchés actions : après une progression synchronisée en début d'année 2023, jusqu'à début février, les marchés évoluent en ordre dispersé. Le Japon bénéficie de l'absence de durcissement de sa politique monétaire quand les Etats-Unis progressent consécutivement à l'accord sur le plafond de la dette, et l'Europe et les émergents évoluent sans tendance. Les marchés des taux s'avèrent quant à eux très volatils. Les taux des obligations d'Etat sont poussés à la hausse par des discours toujours « bellicistes » des banquiers centraux qui laissent la porte ouverte à de nouvelles hausses de taux et repoussent dans le temps toute perspective d'assouplissement. Il en termine avec les performances en devises locales à date des différents marchés : le monétaire s'établit à 2,2% en Europe et 3,7% aux Etats-Unis, les marchés obligataires affichent des performances diverses allant de -1,2% sur les emprunts d'Etat aux Etats-Unis, et 0,8% en Europe, des « Investment grade » à 0,7% aux Etats-Unis et 2,8% en Europe, et le « High yield » à 6,3% aux Etats-Unis et 7,1% en Europe. Les marchés actions affichent une performance significative de 9,9% en Europe, 13,6% aux Etats-Unis et s'établissent à 28,3% au Japon. Il souligne les performances des taux des matières premières avec notamment 5,2% pour l'or et 11,7% pour le pétrole. S'agissant des devises il pointe la sous performance du Yen à -10,7%.

S'ensuit un échange avec les membres présents de l'Assemblée sur la méthodologie des prévisions. Le Président remercie dès lors Jacques VERDIER pour cet exposé, et invite Baudouin de RODELLEC à poursuivre.

IV. Politique d'investissement sur les fonds euro de Neuflize Vie

Baudouin de RODELLEC, Directeur des investissements de Neuflize Vie, expose les données clés du portefeuille en euros. L'encours du portefeuille Hoche Retraite au 31/08/2023 était de 4,1 Mds d'euros. La collecte nette est négative et il y a eu des arbitrages du fonds euro vers les UC. Les volumes investis cette année sont donc assez faibles.

Dans un environnement de taux très bas, la stratégie d'investissement en 2023 est caractérisée par :

- Un maintien de l'exposition sur les actifs non cotés et les actions cotées ;
- Un plan de cession sur la poche immobilière ;
- Un maintien de la poche monétaire ;
- La poche obligataire est toujours orientée principalement vers des emprunts d'états et crédit Investment Grade.

Il commente la structure des placements Hoche Retraite. La structure des placements est le reflet d'une allocation stratégique d'actifs cible déterminée à partir d'études ALM («Asset Liabilities Management») revues périodiquement. Les actifs sont essentiellement composés de produits obligataires (79%). Les investissements en obligations se font principalement sur des emprunts d'états (58%), puis sur les obligations d'entreprises (24%) et enfin sur les financières (18%). Afin d'optimiser le couple rendement risque du portefeuille, une diversification du portefeuille est réalisée au niveau sectoriel, et au niveau des classes d'actifs (immobilier, prêts aux PME et ETI européennes, financements de projets d'infrastructures).

Il présente ensuite un zoom sur les obligations, et en décrit la ventilation :

- La poche obligataire représente 78,8% de la valeur brute totale pour un montant de 3,2 Mds€;
- Les investissements en taux sont essentiellement composés d'obligations à taux fixes ;
- Une partie des investissements sont faits sur des classes d'actifs apportant une diversification telles que les « Loans », les Fonds de Prêts à l'Economie, la dette infrastructure.

En matière de notation, il précise que la politique d'investissement privilégie les émetteurs de grande qualité, avec un rating moyen du portefeuille (déterminé selon la méthodologie des agences de notation : non linéaire) de A-.

Le triple A (AAA : 7,57%) devient très rare. Le portefeuille se concentre sur un rating de qualité (AA : 44,75%, A : 17,84%, et BBB : 27,37%).

Sur le plan de sa répartition géographique :

- Il souligne la recherche de diversification géographique avec des limitations en fonction de la sensibilité au risque ;
- Il précise que la devise des supports obligataires reste l'Euro à 100%. Les actifs en devises sont systématiquement couverts ;
- Les investissements sont opérés principalement sur les pays «core» de la zone euro (France, Allemagne, Italie et Espagne).

Sur le plan de sa répartition sectorielle :

- Sur la poche obligataire, l'exposition sectorielle se fait au travers des obligations d'états et financières ;
- Il souligne une forte granularité pour les emprunts corporate afin de diversifier les risques ;
- Des critères ISR sont également pris en compte dans la sélection des obligations d'entreprises.

Baudouin de RODELLEC fait ensuite un zoom sur les obligations souveraines qui, sur la poche obligataire, représentent 58,4% pour un montant de 1,3 Mds. La dette publique est composée principalement d'emprunts d'états de l'Union Européenne, et d'entités supranationales comme la Banque Européenne d'Investissement, l'Agence Française de développement. Les émissions sont libellées en euros ou couvertes sur l'euro.

Il commente ensuite les placements sur les actions qui représentent 359 Millions d'euros dans la valeur du portefeuille

L'exposition au marché Action du portefeuille se construit via :

- Des parts d'OPC dédiés et des actions en direct offrant un certain niveau de liquidité ;
- Du Private Equity : exposition plus long terme offrant des perspectives de rendements intéressantes mais avec une liquidité restreinte ;
- Un peu d'alternatif ou de structurés pour un risque différent.

Ainsi sur l'année 2023:

- L'exposition actions a surperformé au cours de l'année, bénéficiant des bonnes valorisations des marchés. Quelques bénéfices ont été pris ;
- L'exposition au Private Equity, y compris les fonds infrastructures dont ceux en énergies renouvelables, s'est maintenue.

Il termine le point sur la gestion des actifs du fonds Hoche Retraite par un zoom sur les investissements dans l'immobilier qui représentent 10,6% du portefeuille pour un montant de 436 Millions d'€.

Il commente l'allocation immobilière :

- Une partie des investissements immobiliers sont réalisés en direct ;
- Le reste des investissements est réalisé au travers de fonds qui permettent de diversifier les actifs et les stratégies ;
- La poche « Autres » est composée d'actifs spécifiques comme des crèches, des résidences services seniors, des hôtels, des actifs de logistique ...

Le Président remercie Baudouin de RODELLEC pour sa présentation.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie l'ensemble des participants et lève la séance à 18h30.

Jean MOREAU Président Jérôme DUPARD Secrétaire

8003